

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00364 Numéro SIREN : 824 633 721 Nom ou dénomination : A.G. TAXIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2019 sous le numéro de dépôt 2401

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 14/08/2019

Numéro de dépôt : 2019/2401

Déposant :

Nom/dénomination : A.G. TAXIS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 824 633 721

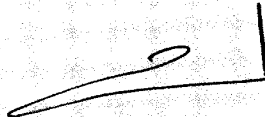
N° gestion : 2016 B 00364

" Certifié conforme aux originaux "

Le président GIRARD

Gabriel

Pe 12/08/13



ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS AG TAXIS SAS

59 impasse
42630 SAINT-VICTOR-SUR-RHINS
Tél. 06 07 44 72 55
Fax.
APE : 4932Z-
Siret : 82463372100017

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de LYON

ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etats de synthèse des comptes

Cegid
www.pegid.fr

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 02/01/2017, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AG TAXIS SAS relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 12 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	113 915
Chiffre d'affaires	154 493
Résultat net comptable (Bénéfice)	23 246

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à VILLEURBANNE

Le 14/02/2019


MONSIEUR AUBERGER GERARD
EXPERT COMPTABLE

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	999	304	695	895
Autres immobilisations corporelles	58 689	16 447	42 241	27 627
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40		40	40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	84 728	16 752	67 976	53 562
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	11 571		11 571	14 452
Autres créances	5 255		5 255	3 400
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	28 830		28 830	21 714
Charges constatées d'avance (3)	283		283	150
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 939		45 939	39 717
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	130 667	16 752	113 915	93 279
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	16 773	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	23 246	22 373
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 419	26 373
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	38 091	29 167
Emprunts et dettes financières diverses (3)	16 312	17 742
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 344	1 753
Dettes fiscales et sociales	12 184	17 494
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	565	749
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	69 496	66 906
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	113 915	93 279

(1) Dont à plus d'un an (a)	16 511	10 030
(1) Dont à moins d'un an (a)	52 986	56 875
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	154 493		154 493	140 744
Chiffre d'affaires net	154 493		154 493	140 744
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 642	4 748
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 343	676
Autres produits			19	7
Total produits d'exploitation (I)			161 497	146 175
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			46 203	42 691
Impôts, taxes et versements assimilés			1 916	1 105
Salaires et traitements			52 666	50 912
Charges sociales			17 079	15 439
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 689	9 231
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	176
Total charges d'exploitation (II)			129 555	119 554
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			31 943	26 621
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			408	533
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			408	533
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-408	-533
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			31 535	26 088

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat (suite)

	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	218	
Sur opérations en capital	2 917	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	3 135	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	89	
Sur opérations en capital	7 441	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	7 530	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 395	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 894	3 715
Total des produits (I+III+V+VII)	164 632	146 175
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	141 386	123 802
BENEFICE OU PERTE	23 246	22 373

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

« Certifié conforme aux originaux »
Le président M^r GINIERO Gabriel
le 12/08/19



ETATS FINANCIERS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Cegid
SOLUTIONS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AG TAXIS SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 113 915 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 246 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 1 180 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	25 000			25 000
Immobilisations corporelles	37 752	33 544	11 608	59 688
Immobilisations financières	40			40
Total	62 792	33 544	11 608	84 728
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	9 231	11 689	4 168	16 752
Immobilisations financières				
Total	9 231	11 689	4 168	16 752
ACTIF NET				67 976

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 544		33 544
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 544		33 544
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 608		11 608
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 608		11 608

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2018

Éléments achetés

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Total

25 000

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 17 149 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40		40
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 571	11 571	
Autres	5 255	5 255	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	283	283	
Total	17 149	17 109	40

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
ETAT A RECEVOIR	3 642
Total	3 642

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 69 496 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	38 091	21 580	16 511	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 344	2 344		
Dettes fiscales et sociales	12 184	12 184		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	16 877	16 877		
Produits constatés d'avance				
Total	69 496	52 986	16 511	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	41 520			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	32 603			
(**) Dont envers les associés	16 312			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	603
INT. COURUS / EMPRUNT 3	4
INT. COURUS / EMPRUNT 4	10
PROV. CONG. PAYER	1 874
CHGES SLES / C.P.	433
CHARGE FISCALES/ C.P.	23
TAXE APRENTISSAGE	353
TAXE FORMATION ET ALTERNANCE	130
DIALOGUE SOCIAL	30
DIVERS A PAYER	15
Total	3 474

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	283		
Total	283		

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

28 rue de la Baïsse 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 37 43 45 45

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

A.G. TAXIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 4 000 €EUROS

Dont le Siège social est : 59 IMPASSE GOUTTAMOND

SAINT-VICTOR-SUR-RHINS (42630)

824 633 721 R.C.S. ROANNE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

D'APPROBATION DES COMPTES

DU SAMEDI 29 JUIN 2019

L'an deux mille dix neuf, le samedi vingt-neuf juin à dix-huit heures, les associés de la société **A. G. TAXIS**, société par actions simplifiée au capital de quatre mille Euros, divisé en quatre cents actions de dix Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

- Madame Amandine GIRARD, actionnaire, propriétaire de deux cents actions ;
- Monsieur Gabriel GIRARD, actionnaire, propriétaire de deux cents actions.

Seuls actionnaires de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabriel GIRARD, actionnaire Président.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, comprenant les états financiers (bilan actif, bilan passif, compte de résultat) et l'annexe ;
- Le rapport de gestion établi par la présidence ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées ;

AG
GG

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions réglementaires et par l'article 16 des statuts aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions soit quinze jours à l'avance.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions, établis par la présidence.

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne souhaitant prendre la parole, les actionnaires précisent être informés verbalement régulièrement de la gestion des affaires courantes, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018 soit la somme de 23 245,96 Euros, comme suit :

- Dotation aux réserves ordinaires 13 227,03 Euros ;
après cette dotation le fonds sera porté à 30 000 €
- Solde porté au compte report à nouveau pour 10 018,93 Euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que pour le premier exercice un dividende de 13 Euros par action a été versé soit pour les 400 actions 5 200 Euros.

Aucun dividende ou acompte sur dividendes n'a été versé au cours de ce deuxième exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AG 66

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-3 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions :

Convention 1

En qualité d'actionnaire Président, pour rémunérer son mandat de Président et son activité productive de conducteur de taxi, Monsieur Gabriel GIRARD a obtenu un salaire brut de 32 344,92 Euros pour l'année civile 2018.

Les frais de missions et réceptions pour 1 201,90 Euros, justifiés par des notes, ont été également pris en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Convention 2

En qualité d'actionnaire, pour rémunérer son activité productive de Chauffeur de taxi, Madame Amandine GIRARD a obtenu un salaire brut de 19 667,64 Euros pour l'année civile 2018.

Les frais de missions et réceptions pour 407,81 Euros, justifiés par des notes, ont été également pris en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Convention 3

Le compte courant principal ouvert au nom de Monsieur Gabriel GIRARD, Président de la société, est créancier pour 16 312,32 Euros. Il a été décidé de ne pas rémunérer cet apport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

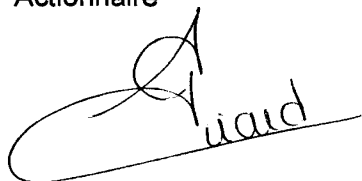
L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'actionnaire présente.

Amandine GIRARD
Actionnaire



Gabriel GIRARD
Actionnaire Président

